

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 10 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, le Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 26/10/2015

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : **14**

**Présents :** Didier Debrabant, Marcelle Ghaye, Jacques-Anthony Vienne, Bénédicte Dzikowski, Charles Autreaux, , Mireille Dupire, Jean-Marie Lalou, , Edith Glasse, Virginie Dumoulin, Mehdi Hamida, Gérard Druelle, Jean-Marc Lefebvre, Thierry Guyonnet,.

**Absent excusé :** Noël Delleaux (procuration a été donnée à Didier Debrabant).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

### **Ordre du jour :**

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2015,
- 2) Règlement du columbarium et du jardin du souvenir + Tarifications,
- 3) Délibération pour le colis des aînés,
- 4) Point sur le bulletin municipal 2015,
- 5) Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

#### **1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2015 :**

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2015.

Il est noté que quelques erreurs ont été produites lors de la rédaction et lors de la restitution du document.

Il fallait lire :

1) *La salle Arthur André,*

2) *L'ancien « enrobé » et non l'ancien « dérobé »,*

3) *La formule « informe qu'au moins deux assistantes maternelles recherchent du travail » a été répété deux fois.*

Ces petites erreurs étant corrigées, le Conseil Municipal procède au vote de la validation du compte-rendu.

*Résultat du vote : **14 voix pour.***

## 2. Règlement du columbarium et du jardin du souvenir + Tarifications :

- Monsieur le Maire expose qu'un columbarium composé de 20 « cases » ainsi qu'un jardin du souvenir ont été installés au cimetière.

Il appartient au conseil de déterminer :

- 1) la période pour laquelle les « cases » seront concédées (chaque case pourra recevoir deux cendriers cinéraires).
- 2) le tarif de la concession.
- 3) de valider le projet de règlement du columbarium.

Le conseil municipal propose :

- 1) de concéder les « cases » pour une période de 15 ou de 30 ans.

- 2) d'appliquer les tarifs suivants :

-Une « case » :

Durée 15 ans :	600 €
Durée 30 ans :	800 €
Prolongation de 15 ans :	200 €.

-Pour les personnes n'habitant par la commune

Majoration : 200 €

-Dispersion dans le jardin du souvenir : 100 €

Dans ces tarifications est comprise la fourniture des plaques non gravées.

- 3) Il est fait lecture et débat sur le projet de règlement du columbarium et du jardin du souvenir

Le Conseil Municipal procède au vote de la durée des périodes, de la tarification et du projet de règlement.

*Résultat du vote : 14 voix pour.*

## 3. Délibération pour le colis des aînés :

- Chaque année la commune offre un colis aux aînés pour les fêtes de fin d'année et propose un repas au printemps. Monsieur le Maire propose de « passer » de **65** à **66** ans l'âge pour l'obtention du colis et pour l'invitation au repas des aînés. Il rappelle également que plusieurs communes voisines proposent ces colis à partir de 70 ans. Le passage à 66 ans permet aux attributaires de l'année N-1 d'en avoir encore jouissance.

Le Conseil Municipal procède au vote pour le passage à 66 ans

*Résultat du vote : 13 voix pour, 1 voix contre.*

## 4. Point sur le bulletin municipal 2015 :

- La fin de l'année approche, nous devons préparer et collecter les articles pour le bulletin municipal. Le but étant qu'il soit distribué pour la mi-janvier.

## **5. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux :**

### **Monsieur le Maire :** informe

- La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 23 janvier 2016 à 18H00,
- L'association « Avec » a l'intention de redémarrer (ancienne association La Cerise) nous avons reçu une invitation pour une réunion fixée le 20 novembre à 20H00 à la « maison du temps libre ».
- Une exposition colombophile est programmée le dimanche 29 novembre 2015 salle Arthur André à partir de 9H00,
- Un courrier de la municipalité de Potelle nous propose d'étudier ensemble l'agrandissement du cimetière actuel par l'acquisition d'une parcelle qui serait propriété Potelloise. Sur ce terrain seraient inhumés les défunts des communes de Potelle et de Jolimetz, comme dans le cimetière actuel. Il est précisé qu'une procédure de récupération de tombes en état d'abandons est en cours. Jacques-Anthony Vienne souhaite que ce terrain soit acheté à part égale avec la commune de Potelle (chaque commune conservant ainsi dans le « futur » le droit d'inhumation selon ses propres souhaits). Le projet est à étudier.
- Des riverains ont adressé une pétition en Mairie se plaignant du bruit en soirée des occupants (location) de la salle Don Bosco. Une étude sera réalisée selon les règles en vigueur. Un équipement spécifique sera installé.
- De même un courrier est arrivé en mairie concernant le ruissellement de l'eau provenant des trottoirs vers une maison située en contre bas rue du Pavé. Monsieur le Maire envisage l'installation d'une haie « bordure végétale ». L'Aide Technique Départementale (ATD) va être sollicitée pour avis et aide au projet.
- Une réunion d'information Siden/Sian se tiendra le 1 décembre 2015,
- Le salon des Maires aura lieu à Paris le 18 novembre 2015, cinq élus doivent s'y rendre.
- Le bail concernant les pâtures que nous possédons à Dompierre a été signé chez le notaire. Un « arriéré » pour les cinq dernières années a été payé par l'exploitant pour un montant total de 2 467 €. Le montant annuel du fermage s'élève à 533 €

### **Edith Glasse :**

- estime que l'Orchestre d'Harmonique aurait dû jouer plus de morceaux au cours de la messe de Sainte Cécile.

### **Marcelle Ghaye :**

- a participé à une réunion de la CCPM pour les centres aérés avec l'espoir de bénéficier d'une aide pour la prise en charge des formations BAFA pour nos animatrices « rythmes scolaires ». Suite à cette réunion, Marcelle Ghaye a demandé un rendez-vous avec Monsieur André Fréhaut, vice-président de la CCPM. Nous savons que les formations BAFA sont financées par la CCPM pour les centres aérés : il nous semble normal de bénéficier également d'une aide pour notre école « intercommunale ». Notre école accueille 114 élèves dont 63 proviennent de 14 communes extérieures. Par ailleurs la CCPM va attribuer un défibrillateur pour les communes ayant une salle de sport. La CCPM va recruter un étudiant en STAP pour des animations dans les communes : « sport dans le cadre des rythmes scolaires ».
- a également participé à une réunion avec la gendarmerie autour des « statistiques-délinquance ». Jolimetz est une commune qui n'a pas de problèmes importants.

**Virginie Dumoulin :**

- remarque que beaucoup de communes ont fait des animations « Halloween ».
- Un habitant de Jolimetz lui a communiqué son inquiétude concernant certains dangers possibles pour la course à vélo, notamment sur le Chaussée Brunehaut. Monsieur le Maire précise que le tracé de la course à vélo a été validé par la gendarmerie.
- S'est renseignée pour l'installation d'un container à bouchons : coût 172 euros. Cela semble trop cher pour faire ce type d'acquisition.
- a vu une exposition « playmobil ». Ce type de manifestation rencontre un vif succès et pourrait être un projet à mettre en place dans le cadre d'un téléthon.

**Gérard Druelle :**

- Rappelle que nous devons interroger les parlementaires au sujet de l'indemnité du percepteur.

**Mehdi Hamida :**

- Souhaite la mise en place un « groupe de nos mails » afin que nous puissions communiquer plus rapidement notamment lorsqu'il y a un décès ou un évènement non prévisible.
- Sollicite l'assemblée pour l'acquisition d'une nouvelle sonorisation pour nos différentes manifestations communales, la sonorisation actuelle ne répondant plus à nos attentes. L'acquisition est à étudier.
- Souhaite réaliser une décoration à partir des arbres de la rue du Pavé pour les fêtes de Noël. Création de type artisanale. Un collectif doit se pencher rapidement sur le sujet.
- Souhaite que des cailloux puissent être remis en place pour certains riverains de la rue Mortreux suite à des ruissellements importants à l'occasion des fortes pluies. Les agents communaux se chargeront rapidement de cette opération.

**Charles Autreaux :**

- souhaite la restauration du calvaire dans le cimetière. Monsieur le Maire précise que ce travail est envisagé pour le printemps prochain, de même que l'aménagement aux abords du columbarium et du jardin du souvenir. Ces travaux seront réalisés en régie.

**Jean Marc Lefebvre :**

- rappelle le vote du 6 décembre et demande l'établissement des horaires pour les permanences du bureau de vote. Le tableau des permanences est finalisé ce jour.

**Jacques Anthony Vienne :**

- informe qu'il a fait un courrier pour demander une aide au titre de l'enveloppe parlementaire afin de financer un diagnostic pour une éventuelle restauration de la maison Pépin.
- Informe que la société Orange lui réclame des frais d'intervention (69 euros) parce qu'il a prévenu la société qu'un poteau de téléphone était tombé dans le chemin des Béguines.

**Bénédicte Dzikowski :**

- remercie les participants à l'occasion de notre première marche « nordique »,
- remercie également l'association du volley-ball qui a donné un coup de main pour la soirée « zumba » (plus de cent vingt danseurs),
- souhaite organiser la journée « inter-associations » en janvier.
- prévoit de convoquer les associations fin novembre ou début décembre. Il est proposé de se réunir pour l'organisation de cette manifestation le samedi 12 décembre.

Fin de la séance à 22 heures.

*Le MAIRE*

*Didier DEBRABANT*